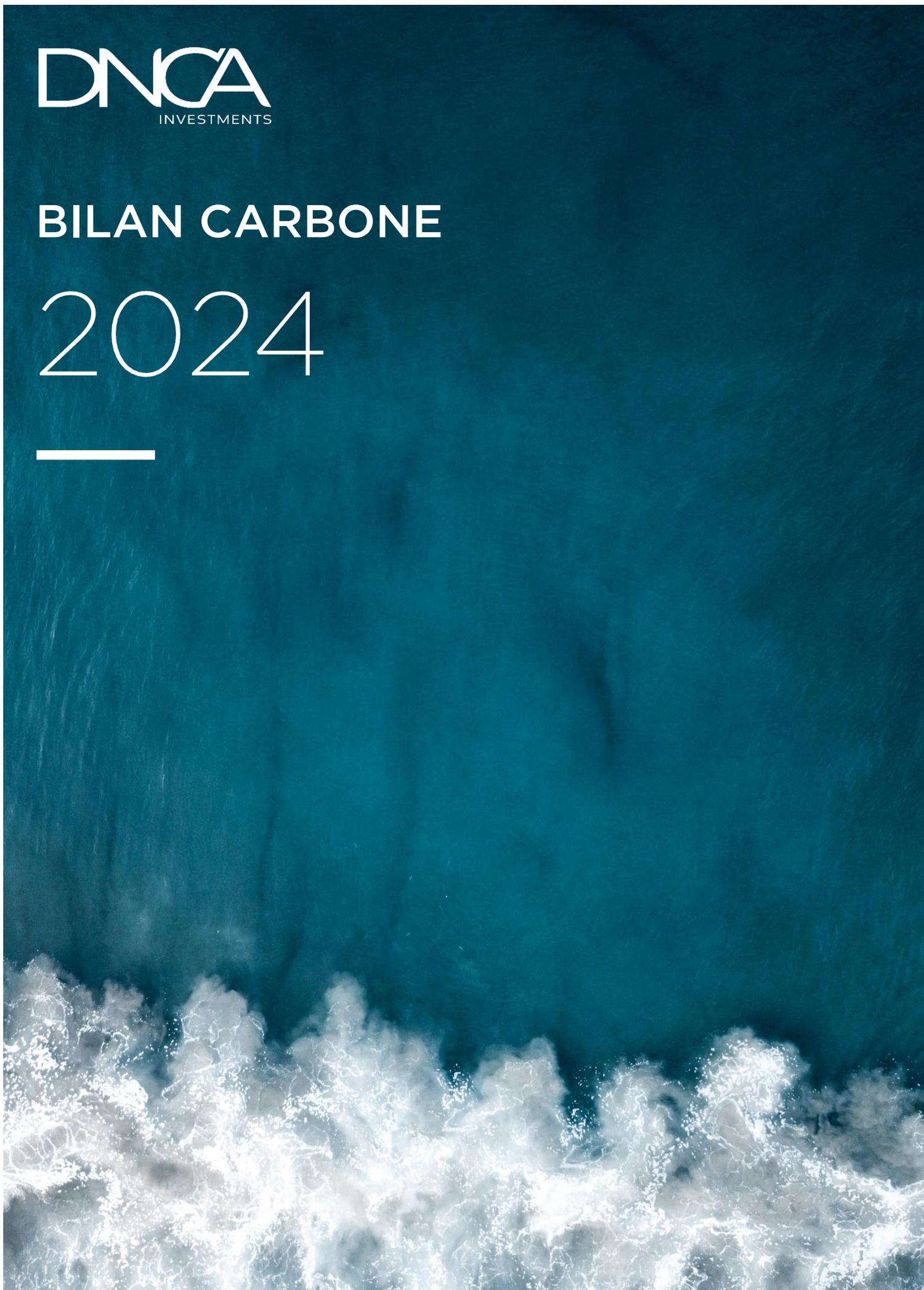




# BILAN CARBONE

# 2024



<b>A.</b>	<b>PRESENTATION DU PERIMETRE ET DE LA METHODOLOGIE</b>	<b>4</b>
<b>1.</b>	<b>Objectifs et méthodologie</b>	<b>4</b>
<b>2.</b>	<b>Périmètre</b>	<b>4</b>
a.	Rappel du périmètre étudié	4
b.	Modifications apportées sur le périmètre	6
<b>3.</b>	<b>Poste Investissements</b>	<b>6</b>
a.	Méthodologie employée	6
b.	Métriques utilisées pour le calcul	8
<b>B.</b>	<b>BILAN CARBONE® 2024 DE DNCA FINANCE</b>	<b>9</b>
<b>1.</b>	<b>Focus sur le poste investissement – Emissions de GES en ktCO<sub>2</sub>e en 2024</b>	<b>9</b>
<b>2.</b>	<b>Bilan hors activité d’investissement</b>	<b>11</b>
<b>3.</b>	<b>Détails par poste</b>	<b>12</b>
a.	Achats	12
b.	Immobilisations	14
c.	Déplacements	17
d.	Energie	22
<b>C.</b>	<b>PLAN D’ACTIONS</b>	<b>24</b>
<b>1.</b>	<b>Actions générales</b>	<b>24</b>
a.	Actions réalisées en 2024	24
b.	Actions prévues	25
<b>2.</b>	<b>Actions sur le poste Investissements</b>	<b>25</b>
a.	Actions réalisées en 2024	25
b.	Actions prévues	26
<b>3.</b>	<b>Actions sur le poste Achats</b>	<b>26</b>
a.	Actions réalisées en 2024	26
b.	Actions prévues	26
<b>4.</b>	<b>Actions sur le poste Déplacements</b>	<b>27</b>
a.	Actions réalisées en 2024	27
b.	Actions prévues	27
<b>5.</b>	<b>Tableau récapitulatif des actions en cours et à mener</b>	<b>27</b>



## ÉDITO

Par Éric Franc, CEO de DNCA Finance

Bien que les exigences réglementaires locales relatives à la mesure des émissions de GES (Code de l'Environnement français) n'aient pas été remises en cause en 2024, cette année a été perturbée par une profonde incertitude quant au devenir des textes européens sur la durabilité. Ainsi, dans le prolongement du rapport Draghi visant à restaurer la compétitivité des entreprises européennes, le projet de directive « Omnibus » (finalement adopté en avril 2025) a conduit à simplifier, à alléger et à décaler dans le temps les principales exigences des réglementations durables (dont la CSRD et la CS3D), ce qui n'a pas manqué d'inciter bon nombre d'acteurs à mettre en position d'attente, voire à reculer, en matière de prise de responsabilité sociétale.

Cela n'a évidemment pas impacté la trajectoire que DNCA Finance s'est donnée en la matière. Nous pensons en effet que l'intégration des enjeux environnementaux et sociaux dans notre modèle d'affaires est une condition nécessaire de la performance globale sur le long terme, ce que révèle notre stratégie RSE, organisée autour de trois axes, dont l'un d'entre eux, « Maîtriser les impacts environnementaux sur l'ensemble de nos activités » \*, est vital au regard des enjeux de lutte contre le réchauffement climatique. Notre volonté d'intégration des enjeux « climat » couvre l'ensemble de notre chaîne de valeur, tant dans sa dimension « Aval », au travers de nos activités naturelles d'investissement, que dans ses aspects « Amont », au travers de nos relations commerciales avec nos partenaires et fournisseurs.

C'est précisément sur ce dernier point que nous avons concentré nos efforts dans le cadre de la construction de ce 4<sup>ème</sup> Bilan Carbone. En 2024, nous avons ainsi poursuivi notre démarche de consolidation de la mesure des émissions de GES sur nos « achats de biens et services » (catégorie 1 du scope 3 du GHG Protocol) en élargissant le panel des prestataires / fournisseurs auprès de qui nous avons collecté les données nécessaires à l'évaluation de nos émissions. Le lecteur constatera que les émissions liées à nos achats se sont fortement rétractées, la raison en étant un renforcement de la précision de la mesure, notamment du fait du recours aux nouveaux facteurs d'émissions de l'ADEME, revus à la baisse en 2024. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du processus d'amélioration continue que nous avons initié en 2021, et pour lequel une étape importante avait été l'adoption des principes du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) pour ce qui concerne l'évaluation des émissions de nos investissements.

Disposer d'une mesure de nos émissions de GES pertinente et fiable est une condition indispensable pour asseoir notre stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, laquelle est une composante essentielle de notre politique environnementale. Révisée en 2024, cette dernière est articulée autour des quatre piliers suivants :

- Respecter les grands standards internationaux en matière de responsabilité sociétale (ONU, OCDE) pour ce qui concerne leur volet « Environnement » ;
- Contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier, l'objectif n°13 : « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions » ;
- Contribuer aux transitions énergétique, écologique et sociale ;
- Intégrer les enjeux de durabilité, dont les risques climatiques, dans l'analyse du risque.

Dans ce cadre, nous nous sommes positionnés dès 2021 comme un acteur de l'alignement avec l'Accord de Paris en affichant publiquement notre engagement à atteindre l'objectif de neutralité carbone sur l'ensemble de nos émissions de GES, incluant le scope 3. L'amélioration de la méthodologie de mesure de l'empreinte carbone (nos activités d'investissement étant naturellement les plus grosses contributrices) et l'évolution du « Plan de transition » figurant dans ce Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre sont des éléments

# A. PRESENTATION DU PERIMETRE ET DE LA METHODOLOGIE

## 1. Objectifs et méthodologie

DNCA Finance a la volonté continue de renforcer le périmètre et la qualité des prestations ESG qu'elle fournit à sa clientèle ; elle est également déterminée à répondre avec le plus haut niveau d'exigence aux nouvelles demandes de ses parties prenantes en matière de pratiques ESG.

Dans cet esprit, DNCA Finance souhaite se positionner comme un acteur moteur dans le déploiement de principes de développement durable dans ses propres modes de fonctionnement.

En 2021, la société de gestion a décidé de mettre en place une méthode rigoureuse et reconnue de comptabilisation de ses propres émissions de GES au travers d'un Bilan Carbone®, telle que développée avec l'ADEME et l'Association pour la transition Bas Carbone, incluant l'établissement d'un plan de réduction des émissions de GES (plan de transition).

Un suivi annuel de ses émissions de GES ayant été décidé, DNCA Finance a reproduit l'exercice du Bilan Carbone® sur l'année 2024.

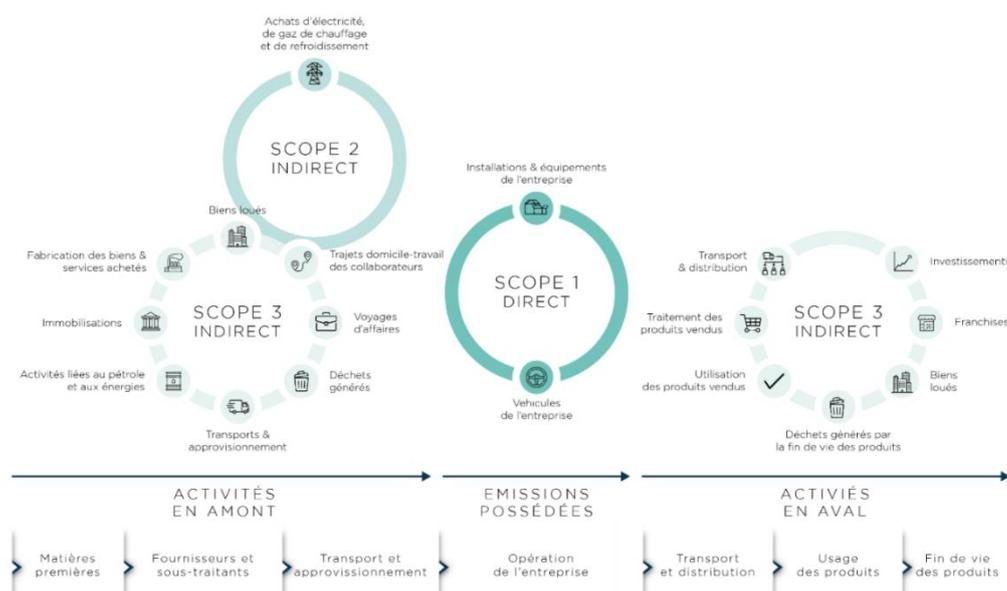
Le rapport présente les différents résultats obtenus au terme de ce Bilan Carbone.

## 2. Périmètre

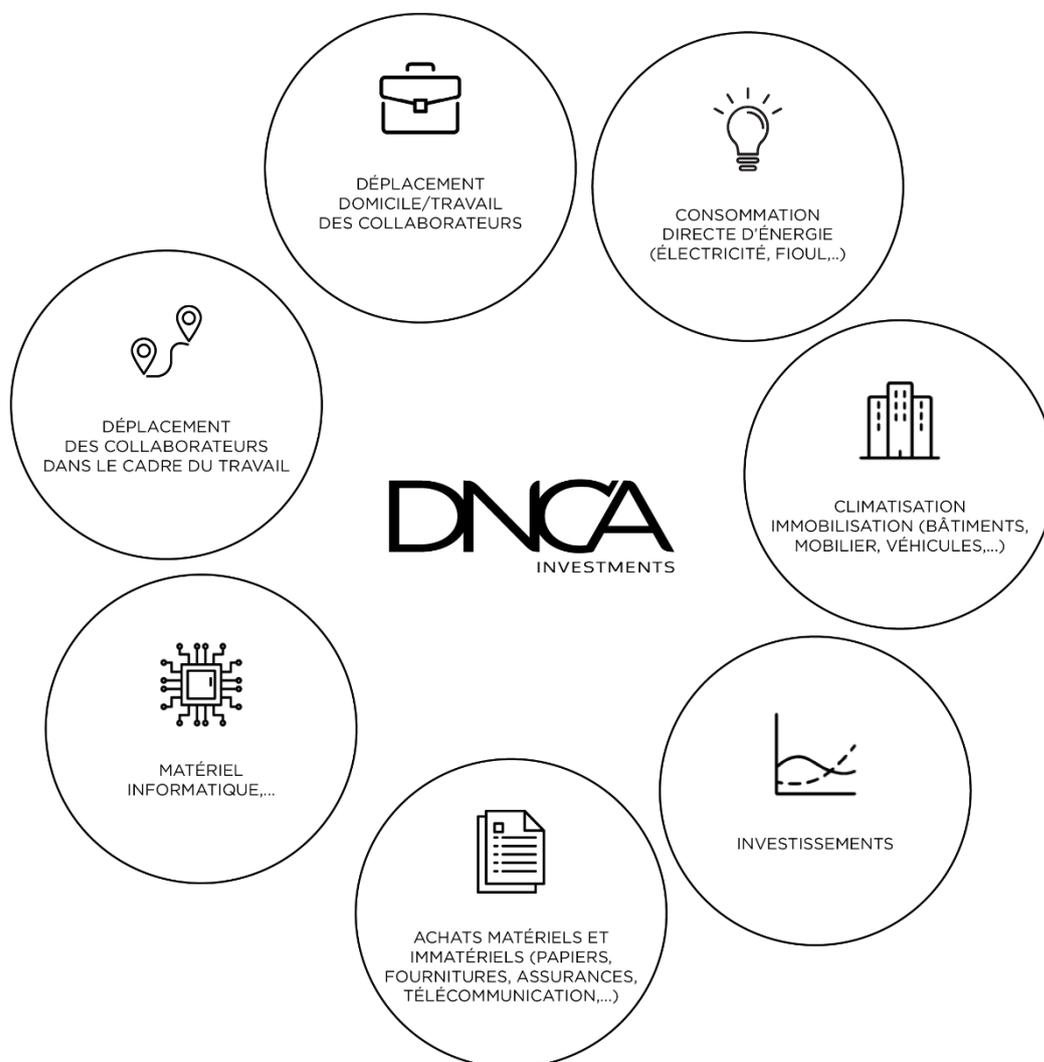
### a. Rappel du périmètre étudié

Lors de l'établissement d'un Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serre (BEGES), les émissions de GES peuvent être calculées sur un périmètre organisationnel défini par 3 catégories d'émissions appelées « scopes » :

- **Émissions directes de GES (ou scope 1)** : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par l'organisme
- **Émissions à énergie indirectes (ou scope 2)** : Émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'organisation
- **Autres émissions indirectes (ou scope 3)** : Les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur



Dans le prolongement du Bilan Carbone 2021, 2022 et 2023, les émissions 2024 ont été calculées sur la totalité des scopes, tel que présenté ci-après :



Les émissions liées aux activités d'investissement de DNCA Finance ont été prises en compte. Cependant, la différence d'ordre de grandeur dans les émissions mesurées pour ce poste investissements et les autres postes est très importante (1 200 fois). C'est la raison pour laquelle ce poste est présenté à part.

Cette décision est motivée par la volonté de ne pas occulter les autres postes d'émissions et de favoriser la mise en place d'actions permettant à la société de travailler sur sa stratégie bas carbone en parallèle de ses actions sur les investissements.

Enfin, pour le périmètre temporel, la méthodologie Bilan Carbone® recommande d'utiliser l'échelle de temps au plus près de l'activité de l'organisation. Le Bilan Carbone® de DNCA Finance a ainsi été établi pour l'année civile 2024.

b. Modifications apportées sur le périmètre

DNCA Finance ayant progressé en maturité sur ses émissions de GES, le périmètre de comptabilisation a évolué depuis le précédent rapport, notamment sur les déplacements professionnels des commerciaux.

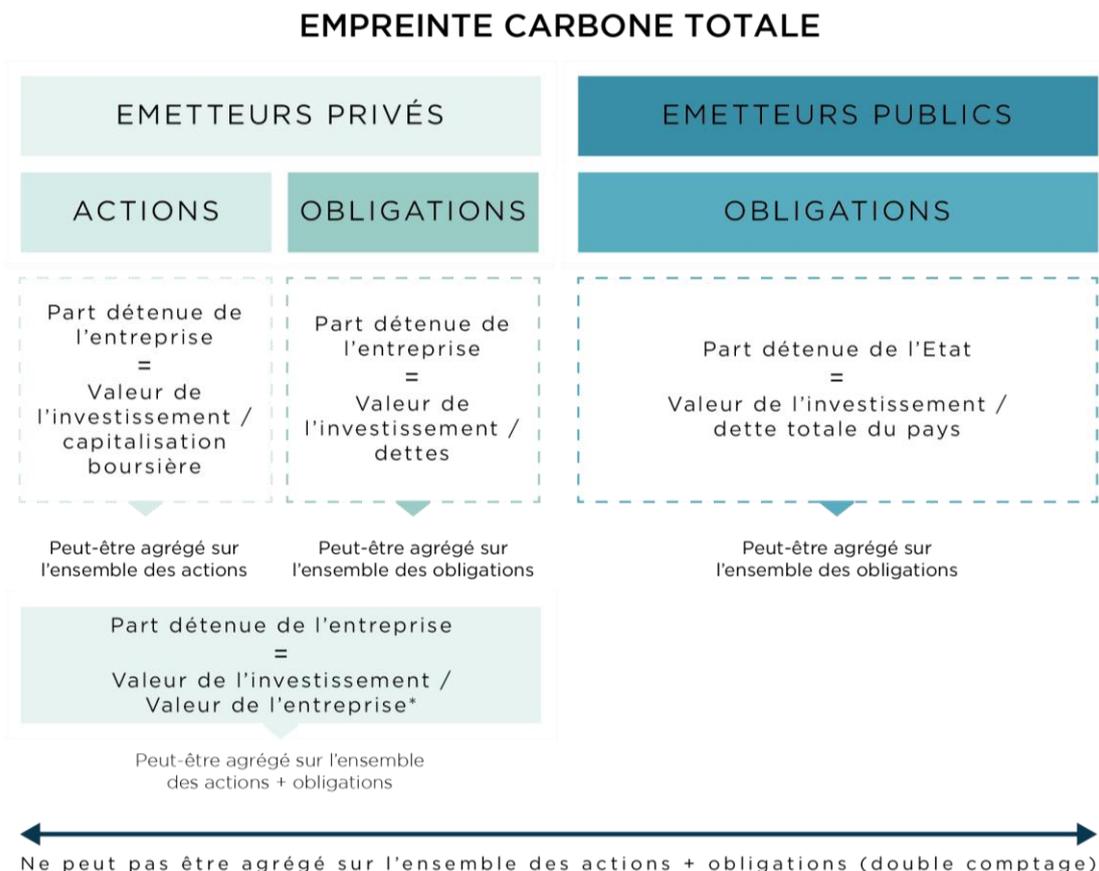
3. Poste Investissements

a. Méthodologie employée

DNCA Finance poursuit ses efforts sur l'ensemble des métriques permettant de suivre et de piloter les émissions de GES de ses investissements. En 2021, ces métriques ne couvraient que le périmètre des émetteurs privés, et étaient fournies par CDP<sup>4</sup>. En 2022, les métriques permettaient de couvrir également le périmètre des émetteurs publics. Ce périmètre a été conservé dans le présent rapport. A noter cependant, le changement de fournisseur de données (MSCI) en 2023 pour calculer les métriques des investissements privés.

De plus, les métriques employées pour la mesure des émissions sont conformes avec les dernières recommandations du PCAF<sup>5</sup>, publiées dans son standard relatif aux émissions financées en décembre 2022<sup>6</sup>. La méthode de calcul des émissions liées aux investissements retenue demeure celle des émissions absolues, seule métrique permettant l'agrégation sur les différentes natures d'actifs (actions / obligations) ainsi que les différentes natures d'émetteurs (privés / publics).

Pour le calcul de cette métrique, la méthodologie est distincte en fonction des émetteurs, telle que présentée dans le schéma ci-après :



<sup>4</sup> Carbon Disclosure Project

<sup>5</sup> Partnership for Carbon Accounting Financials

<sup>6</sup> « Part 1 – Financed emissions », décembre 2022 (<https://carbonaccountingfinancials.com/en/standard>)

En conformité avec les règles du PCAF, la métrique « valeur de l'entreprise » (EV) présentée dans le rapport sur l'année 2021 a été remplacée pour l'année 2022 par la métrique « valeur de l'entreprise incluant la trésorerie » (EVIC). Cette métrique est conservée pour les années 2023 et 2024.

Par ailleurs, en 2022, il avait été décidé d'employer les règles suivantes :

- Pour les émetteurs privés :
  - Mesurer les émissions de GES des activités d'investissement privé (actions + obligations) à l'aide du ratio « Valeur de l'investissement / Valeur de l'entreprise incluant la trésorerie » (afin de pouvoir agréger les valeurs obtenues pour les actions et les obligations)
  - Limiter le calcul des émissions de GES liées aux investissements privés aux périmètres Scope 1 + Scope 2 en raison de l'hétérogénéité des pratiques de reporting des émissions Scope 3 des émetteurs privés
- Pour les émetteurs publics :
  - Mesurer les émissions de GES des activités d'investissement public à l'aide du ratio « Valeur de l'investissement / PIB ajusté du pouvoir d'achat »<sup>7</sup> (afin de pouvoir les agréger avec les émissions des activités d'investissement privé)<sup>8</sup>
  - Limiter le calcul des émissions de GES liées aux émissions directes du pays (pour réduire la double comptabilisation et rester en cohérence avec l'utilisation des Scopes 1 et 2 pour les émetteurs privés)

Ces règles ont également été conservées pour les années 2023 et 2024.

- Mesurer les émissions de GES des activités d'investissement public à l'aide du ratio « Valeur de l'investissement / PIB ajusté du pouvoir d'achat » (afin de pouvoir les agréger avec les émissions des activités d'investissement privé)
- Limiter le calcul des émissions de GES liées aux émissions directes du pays (pour réduire la double comptabilisation et rester en cohérence avec l'utilisation des Scope 1 et 2 pour les émetteurs privés)

---

<sup>7</sup> A noter que ce ratio, proposé par le PCAF en décembre 2022, a été validé par le GHG Protocol en décembre 2023.

<sup>8</sup> Attention, ces émissions ne sont pas directement comparables ; l'agrégation présente des problèmes de double comptage, certaines émissions du secteur privé étant intégrées dans celles du secteur public.

## b. Métriques utilisées pour le calcul

Les métriques utilisées pour les calculs sont les suivantes :

MÉTRIQUES	EMETTEURS PRIVÉS
<b>Emissions de GES</b>	<i>Emissions de GES du Scope 1 (émissions générées par le processus de production de l'entreprise) et du Scope 2 (émissions liées à la consommation d'électricité)</i> <i>Source : MSCI</i>
<b>EVIC</b>	<i>Valeur de l'entreprise, y compris les liquidités (en millions d'euros)</i> Valeur d'entreprise incluant les liquidités (en millions d'euros) à la fin de la dernière année fiscale disponible. La valeur d'entreprise y compris les liquidités (EVIC) est une mesure alternative à la valeur d'entreprise (EV) pour évaluer une société en ajoutant les liquidités et les équivalents de liquidités à l'EV. La valeur de l'entreprise est calculée comme la valeur totale de l'entreprise (capitalisation boursière de l'entreprise, actions privilégiées, intérêts minoritaires, dette totale) moins les liquidités et les équivalents de liquidités. C'est-à-dire EVIC = capitalisation boursière à la date de fin d'exercice + actions privilégiées + intérêts minoritaires + dette totale. <i>Source : MSCI</i>
MÉTRIQUES	EMETTEURS PUBLICS
<b>Emissions de GES</b>	<i>Emissions "Production based" (millions TCO<sub>2e</sub>) = Territorial emissions of a country, including land use, land use change and forestry, based on the PRIMAP dataset</i> Les gouvernements déclarent généralement leurs émissions de GES conformément aux normes internationales définies par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre. Cela signifie que leurs estimations et leurs rapports sur le carbone sont basés sur une approche territoriale et mesurent les émissions sur la base de la "production". Cette approche tient compte de toutes les émissions ponctuelles générées (ou séquestrées) à l'intérieur de leurs frontières, quelle que soit la destination des biens ou des services ; ainsi, un pays peut essentiellement exporter ses émissions en créant des produits contenant une quantité importante de carbone intégré qui doit être traité dans un autre pays. En termes techniques, cela revient à la somme des émissions de la consommation intérieure (émissions intérieures) et des émissions intégrées dans les biens et services exportés (émissions exportées). <i>Source : UNFCC</i>
<b>PIB ajusté</b>	<i>PPP adjusted GDP</i> <i>PIB des états ajusté du pouvoir d'achat</i> <i>Source : World Bank</i>

Enfin, si la couverture des données permet un calcul sur 100% des investissements pour le périmètre des émetteurs publics, il n'en est pas de même pour les émetteurs privés. Pour ces émetteurs, un facteur d'émission monétaire a été attribué lorsque les émissions ont dû être estimées :

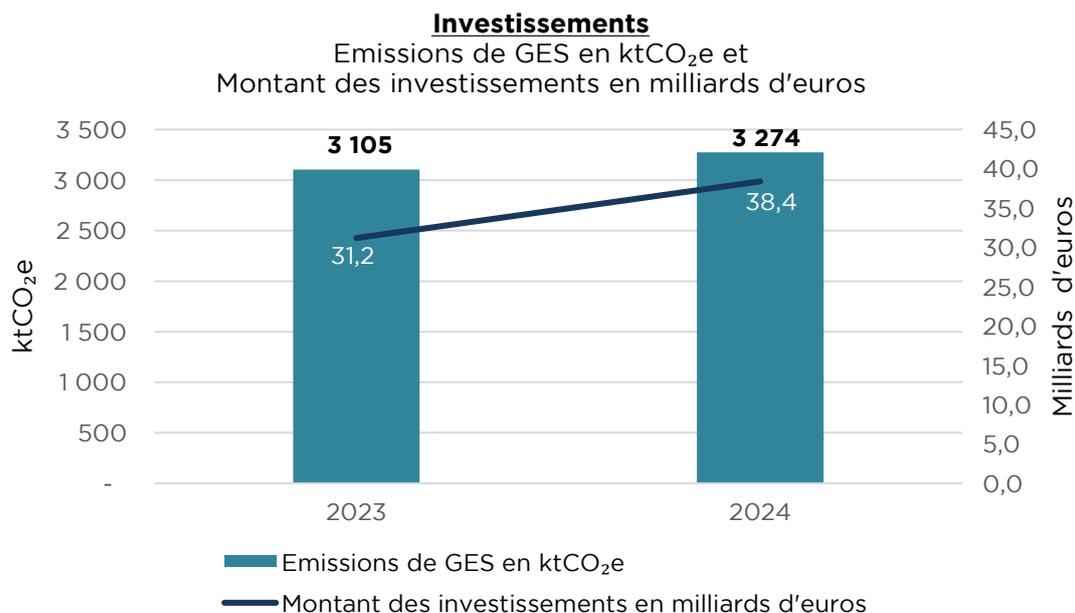
- Calcul du facteur d'émission monétaire en utilisant la partie des investissements pour laquelle les émissions de GES sont mesurées (émissions de GES totales / montant des investissements couverts, en millions d'euros)
- Application du facteur d'émission à la partie des investissements pour laquelle les émissions de GES ne sont pas disponibles (facteur d'émission x montant des investissements non couverts, en millions d'euros)

## B. BILAN CARBONE® 2024 DE DNCA FINANCE

### 1. Focus sur le poste investissement - Emissions de GES en ktCO<sub>2</sub>e en 2024

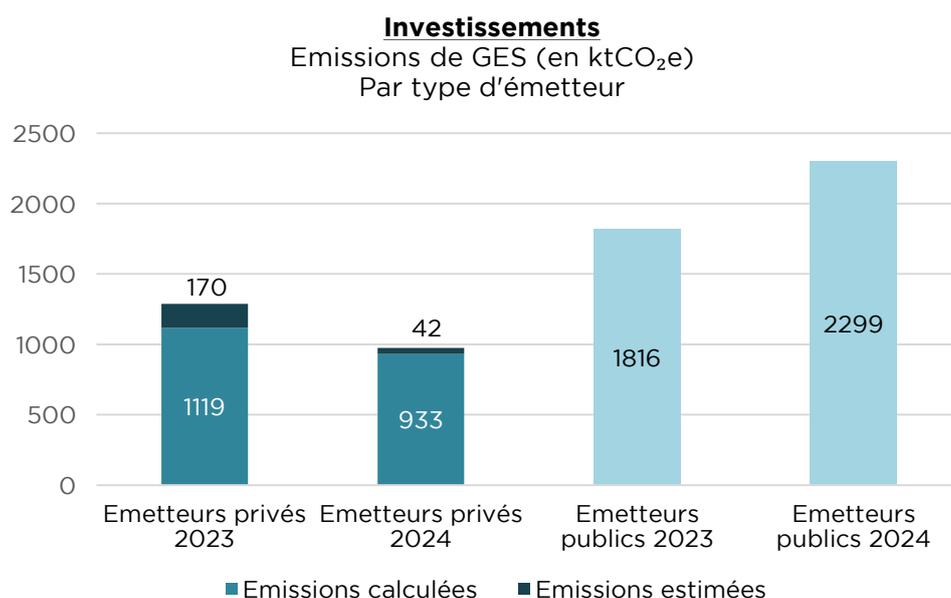
Le poste Investissements représente 3,27 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>e, soit près de 1 200 fois les émissions de tous les autres postes réunis. Ces émissions sont liées à 30% aux émetteurs privés et 70% aux émetteurs publics.

En appliquant la méthodologie décrite plus haut, on obtient les résultats suivants :



Les émissions de GES du poste Investissements ont augmenté de 5% entre 2023 et 2024, tandis que les montants investis ont augmenté de 23%. L'intensité carbone des investissements a diminué de 14% : de 99,5 tCO<sub>2</sub>e par million d'euros investis en 2023 à 85,5 tCO<sub>2</sub>e par million d'euros investis en 2024.

Les émissions sont réparties de la manière suivante :



Le tableau ci-dessous présente le TOP 5 des investissements privés les plus contributeurs aux émissions de GES. Ces entreprises cumulent 330 182 tCO<sub>2</sub>e, soit 34% des émissions des Investissements privés pour 5,4% des montants investis.

EMETTEURS PRIVES	EMISSIONS DE GES (tCO <sub>2</sub> e)	MONTANT INVESTI (€)
<b>Entreprise 1</b>	122 395	341 303 825 €
<b>Entreprise 2</b>	78 522	374 701 446 €
<b>Entreprise 3</b>	55 660	312 159 102 €
<b>Entreprise 4</b>	37 784	68 469 579 €
<b>Entreprise 5</b>	35 820	23 855 876 €

Ce tableau présente le TOP 5 des investissements publics les plus contributeurs aux émissions de GES. Ces émetteurs représentent 1 657 122 tCO<sub>2</sub>e soit 72% des émissions des Investissements publics pour 70,7% des montants investis.

EMETTEURS PUBLICS	EMISSIONS DE GES (tCO <sub>2</sub> e)	MONTANT INVESTI (€)
<b>Pays 1</b>	890 936	4 105 516 338 €
<b>Pays 2</b>	216 953	838 652 620 €
<b>Pays 3</b>	193 809	1 775 099 511 €
<b>Pays 4</b>	178 750	1 363 105 415 €
<b>Pays 5</b>	176 674	1 662 577 715 €

L'empreinte carbone des investissements privés est passée de 60 tCO<sub>2</sub>e par million d'€ investis en 2023 à 47 tCO<sub>2</sub>e par million d'€ investis en 2024 soit une baisse de 22% de l'empreinte carbone de ces investissements.

De même, on observe une baisse de près de 20% de l'empreinte carbone des investissements publics (de 210 tCO<sub>2</sub>e par million d'€ investis à 167 tCO<sub>2</sub>e par million d'€ investis).

Plusieurs réserves peuvent néanmoins être soulevées sur les résultats présentés :

- Les calculs ne prennent en compte que le scope 1 et 2. L'absence du scope 3 conduit artificiellement à accentuer l'écart entre les entreprises les plus émettrices (secteurs énergie, industrie chimique...) et les moins émettrices ;
- L'estimation des émissions des investissements privés pour lesquels DNCA Finance n'a pas encore de données est calculée par extrapolation de la mesure pour les investissements avec une empreinte connue. Il n'y a pas de différenciation sectorielle comme le préconise le PCAF<sup>9</sup>.

Les changements de législations récents (CSRD) ainsi que les projets en cours chez DNCA Finance devraient permettre de corriger certaines de ces réserves dans les années à venir.

<sup>9</sup> Le PCAF préconise de décomposer les investissements par secteurs d'activité, et au sein de chaque secteur, de calculer l'« intensité carbone » et de l'appliquer au montant des investissements non couverts. Notre méthodologie, simplificatrice, revient à faire l'hypothèse que la structure sectorielle des investissements non couverts par des données d'émissions de GES est identique à celle des investissements couverts.

## 2. Bilan hors activité d'investissement

Les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités de DNCA Finance en dehors de son activité d'investissement sont estimées à **2 669 tCO<sub>2</sub>e** au titre de l'année 2024. Soit une baisse de 57% par rapport à 2023.

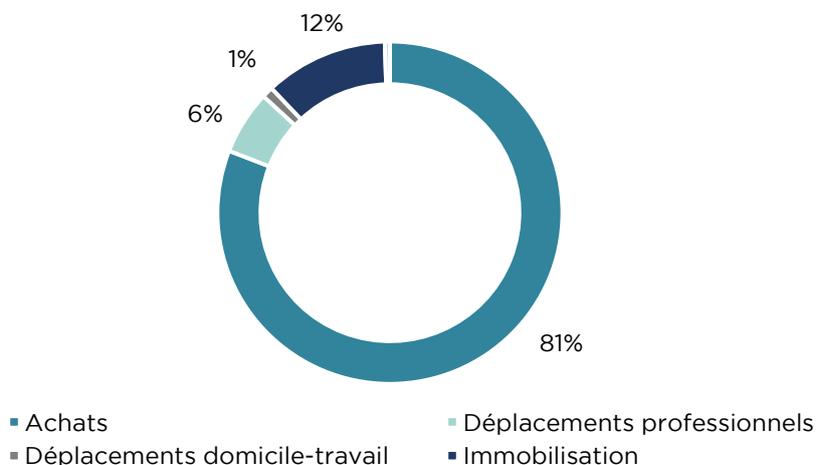
Cette baisse importante s'explique principalement par la mise à jour récente des facteurs d'émissions de l'ADEME notamment pour les ratios monétaires qui reflètent mieux l'intensité carbone des achats de services.

POSTE	PARIS	MILAN	LUXEMBOURG	TOTAL (en tCO <sub>2</sub> e)	VARIATION 24/23
<b>Achats</b>	2 152	0	7	2 159	-63,6%
<b>Immobilisations</b>	253	30	26	309	151,2%
<b>Déplacements</b>	113	28	48	189	71,3%
<b>Energie</b>	5	3	4	12	-40,5%
<b>Total (en tCO<sub>2</sub>e)</b>	2 523	62	85	2 669	-57,3%

Le graphique ci-dessous illustre la répartition des émissions de GES hors investissements, en 2024.

### Total des émissions de GES (hors investissement)

Répartition par poste (%)



81% des émissions de GES totales hors investissements sont dues au **poste Achats**, ce qui équivaut à **2 159 tCO<sub>2</sub>e**. Cependant, les méthodologies de calcul utilisées pour le poste Achats induisent un fort taux d'incertitude (50%). Les pourcentages relatifs des différents postes doivent être pris avec précaution.

Le **poste Immobilisations** est le deuxième poste le plus contributeur aux émissions de GES. Il représente 12 % du bilan total, soit **309 tCO<sub>2</sub>e**.

Le **poste Déplacements** représente **189 tCO<sub>2</sub>e**. L'évolution à la hausse est due à un élargissement du périmètre pris en compte détaillé ci-dessous.

Enfin, le **poste Energie** représente **12 tCO<sub>2</sub>e**.

### 3. Détails par poste

Les résultats sont détaillés ci-dessous poste par poste et en comparant les différents sites entre eux lorsque cela s'avère pertinent. Les pourcentages indiqués pour les postes décrits dans cette partie sont calculés hors activités d'investissements.

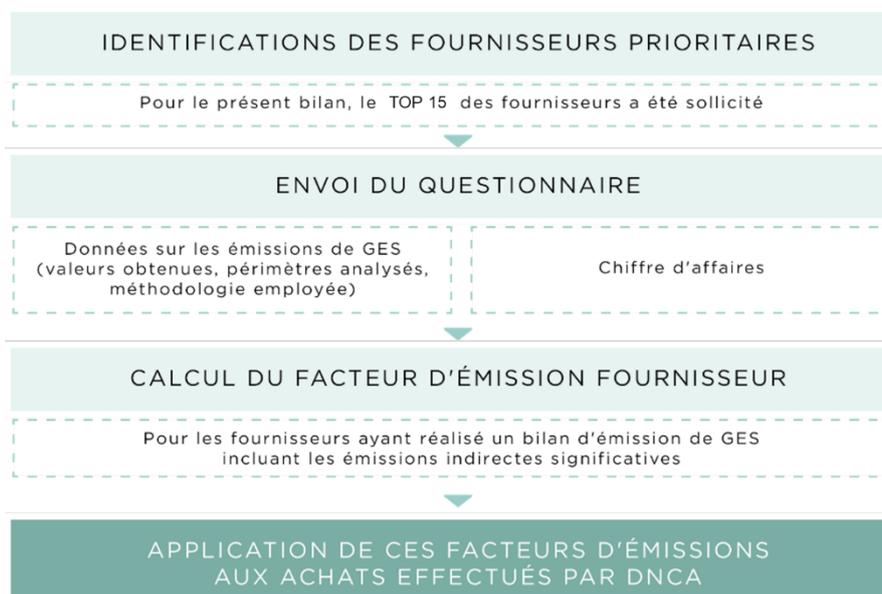
#### a. Achats

Le poste Achats est le poste prépondérant chez DNCA Finance, avec 81% des émissions de GES dans le présent bilan. Comme les années précédentes, par manque de données physiques, ce poste a été principalement analysé sur la base des écritures comptables. Les écritures comptables ont été regroupées par secteur d'activités et mises en correspondance avec les ratios monétaires de l'ADEME. Ces ratios étant génériques, une forte incertitude reste associée à ces estimations.

##### Amélioration continue de la mesure

Afin de poursuivre l'amélioration continue de la mesure et de la même manière qu'en 2023, la méthodologie de collecte et de calcul des émissions des plus gros fournisseurs de DNCA a été appliquée aux 15 principaux fournisseurs en 2024.

Cette amélioration de la qualité de la mesure a été réalisée de la manière suivante :



La démarche présentée ci-dessus ne vise pas uniquement à affiner la mesure, mais également à participer à la sensibilisation des parties prenantes aux enjeux carbone.

Les résultats sont les suivants :

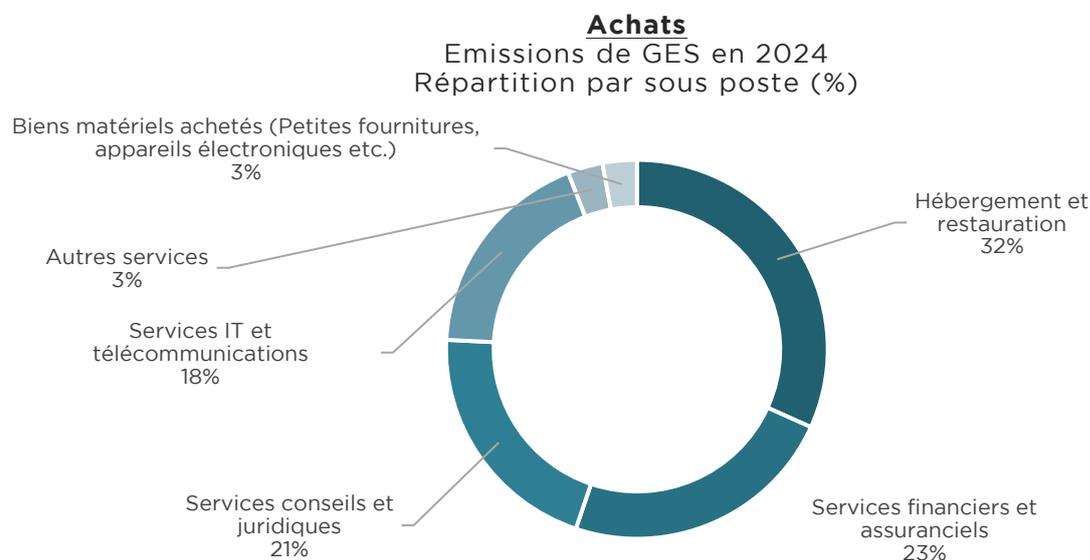
Le taux de participation au questionnaire fournisseur est satisfaisant, avec 80% de taux de réponse. Ces résultats sont très encourageants et confortent le travail initié en 2022. Contrairement à l'année précédente, l'ensemble des réponses sont exploitables (contre 60% l'année passée) grâce à une amélioration du questionnaire et une meilleure maturité des fournisseurs.

Par ailleurs, les 12 fournisseurs ayant répondu représentent 27% des dépenses (contre 17% en 2023).

Pour les 7,6 millions d'euros analysés en utilisant les facteurs d'émissions fournisseurs, on obtient alors 112 tCO<sub>2</sub>e, contre 627 tCO<sub>2</sub>e d'émission de GES avec les facteurs d'émissions monétaires par secteur d'activité. Cette amélioration incite à poursuivre les efforts afin d'identifier les leviers d'actions réellement prioritaires au sein de ce poste Achats.

- Résultats pour le poste Achats

Les **2 159 tCO<sub>2</sub>e** pour le poste Achats sont répartis de la façon suivante, tous sites confondus, en 2024 :



Par ordre décroissant, les trois sous-postes les plus émetteurs sont les suivants :

- **Poste 1** : Hébergement et restauration : 685 tCO<sub>2</sub>e
- **Poste 2** : Services financiers et assuranciers : 506 tCO<sub>2</sub>e
- **Poste 3** : Services conseil et juridique : 445 tCO<sub>2</sub>e

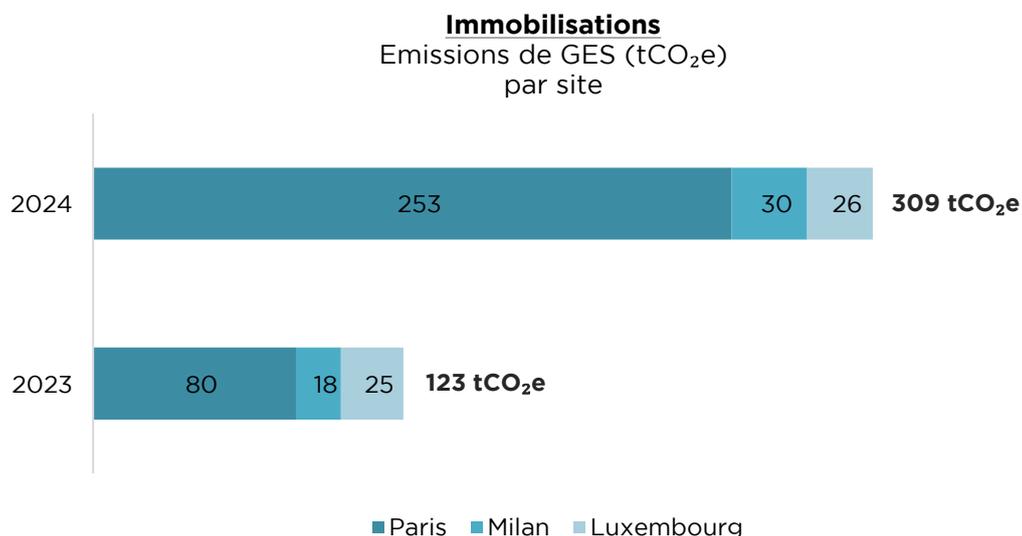
Les émissions du poste Achats ont baissé de 64% par rapport à l'année 2023. Deux facteurs expliquent cette importante baisse :

- L'ADEME a mis à jour ses ratios monétaires (qui dataient de 2014). Les facteurs d'émissions des activités tertiaires ont fortement baissé tout en représentant la majorité des dépenses de DNCA
- L'amélioration de la qualité des réponses des fournisseurs contactés permet d'affiner la mesure de ces émissions. Ainsi, 27% des émissions liées aux achats (tous sites confondus) sont calculés grâce à l'empreinte carbone des fournisseurs (contre 17% l'année passée)

## b. Immobilisations

- Résultats pour le poste Immobilisations

Le poste Immobilisations représente **309 tCO<sub>2</sub>e** soit **12 %** du bilan carbone total hors investissements, en 2024.



Les émissions du poste Immobilisations ont plus que doublé depuis l'année 2023 (123 tCO<sub>2</sub>e en 2023 vs. 309 en 2024), mais restent inférieures à l'année 2022 (389 tCO<sub>2</sub>e). Cela s'explique en partie par la fin de l'amortissement du matériel informatique en 2023, acheté lors du Covid pour la mise en place du télétravail. En 2024, de nouveaux achats de matériel informatique ont été réalisés ce qui explique la hausse des émissions de ce poste pour le site de Paris.

Ensuite, les rénovations des locaux parisiens sont amorties et donc non prises en compte.

Les émissions du poste immobilisations sont calculées sur la base des amortissements comptables en cours en 2024. Ces dernières ont été répertoriées par catégories et sous-catégories et ont été associées aux facteurs d'émissions de la base Empreinte<sup>10</sup>.

Ce poste est composé de trois sous-postes :

- **Bâtiments** caractérisés par les locaux et parking de DNCA Finance :
  - Prise en compte des bâtiments et parkings non amortis sur la totalité. Suivant cette règle, étant donné l'ancienneté des bâtiments, seuls les parkings et des travaux d'agencement ont été intégrés aux calculs.
- **Véhicules<sup>11</sup>, machines, mobiliers** :
  - Le poids du mobilier a été estimé sur la base du fichier d'amortissement ;
  - Les immobilisations relatives aux véhicules de fonction sont amorties sur la durée du contrat en leasing.
- **Informatique** :
  - Les matériels ont été répertoriées par catégories sur la base des amortissements ; les durées d'amortissements ont été prises en comptes pour l'ensemble du matériel ;

<sup>10</sup> La Base Empreinte® de l'ADEME (Agence de transition écologique) est la base de données publique officielle de facteurs d'émission et de jeux de données d'inventaire nécessaires à la réalisation d'exercices de comptabilité carbone des organisations et d'affichage environnemental des produits de grande consommation, des services et des projets.

<sup>11</sup> Véhicules de fonction

- Pour les matériels pour lesquels un facteur d'émission physique existe dans la base « Empreinte » (ordinateur fixe, ordinateur portable, photocopieur, ...), nous utilisons le nombre de matériel encore en cours d'amortissement pour le calcul de l'empreinte ; à défaut, un facteur monétaire a été appliqué pour les autres matériels (smartphone, tablette, ...).

- Résultats par site

La décomposition des émissions par site et par sous-poste est la suivante, en tCO<sub>2</sub>e :

ÉMISSIONS DU POSTE IMMOBILISATIONS	PARIS			MILAN			LUXEMBOURG		
	2023	2024	%24/23	2023	2024	%24/23	2023	2024	%24/23
<b>Bâtiments</b>	0,7	1,0	+43%	0,1	0,0	-100%	0,1	3,9	+3 800%
<b>Véhicules, machines, mobilier</b>	36,0	92,7	+157%	2,8	5,2	+86%	17,5	13,6	-22%
<b>Informatique</b>	43,7	159,6	+265%	14,9	24,7	+66%	7,2	8,3	+17%
<b>Total (en tCO<sub>2</sub>e)</b>	80,4	253,3	+215%	17,8	30	+69%	24,8	25,8	+4%

**Paris :**

Les émissions générées par le site de Paris s'élèvent à **253 tCO<sub>2</sub>e** soit **82%** du poste Immobilisations.

La répartition des émissions de GES liées aux immobilisations pour Paris reste semblable à celle de 2023. La part du sous-poste Bâtiments a été légèrement réduite en raison de travaux de rénovation moins importants en 2024.

**Milan :**

Les émissions générées par le site de Milan s'élèvent à **30 tCO<sub>2</sub>e**, soit **10 %** du poste Immobilisations.

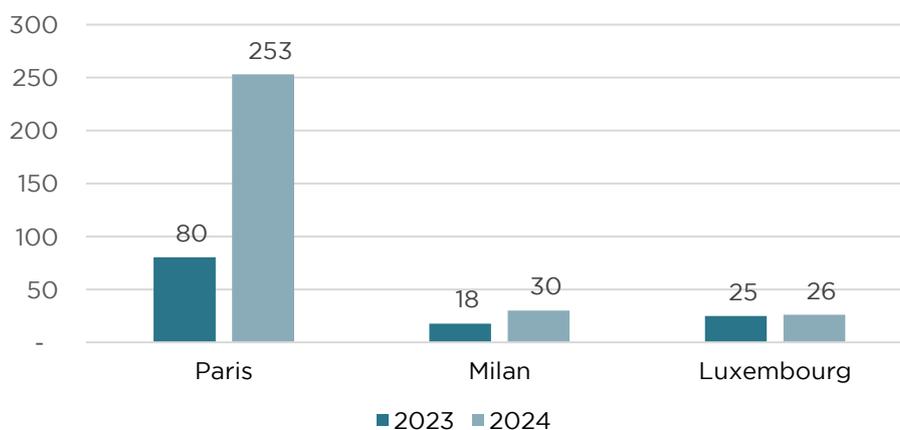
Les émissions de GES liées au poste Immobilisations restent stables en proportion pour Milan ; elles ont augmenté en valeur (de 18 tCO<sub>2</sub>e en 2023 à 30 tCO<sub>2</sub>e en 2024) en raison d'achats de matériel informatique et de véhicules de fonction.

**Luxembourg :**

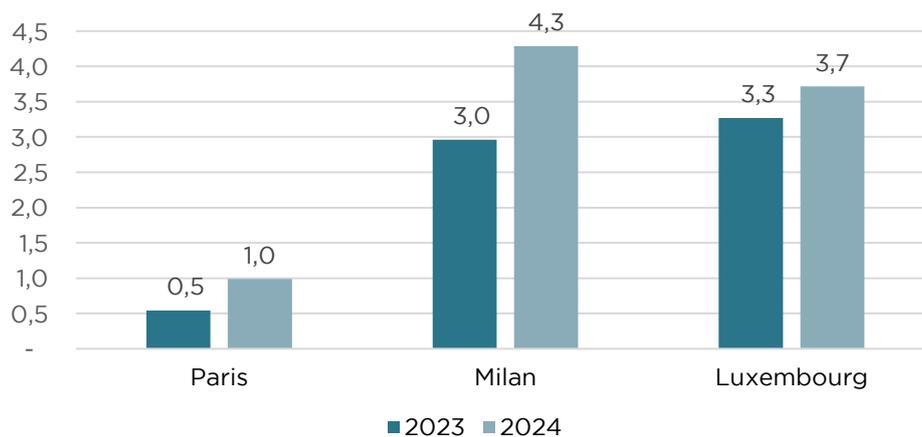
Les émissions générées par le site de Luxembourg s'élèvent à **26 tCO<sub>2</sub>e**, soit **8%** du poste Immobilisations.

Les émissions de GES liées au poste Immobilisations pour le Luxembourg sont restées stables en valeur en 2024 par rapport 2023 (26 tCO<sub>2</sub>e). En revanche, leur répartition a sensiblement évolué en raison d'une hausse des émissions sur le poste Bâtiments (15% en 2024) dû à des travaux d'agencements.

**Immobilisations**  
Emissions de GES  
Répartition par site (tCO<sub>2</sub>e)



**Immobilisations**  
Emissions de GES  
Répartition par salarié, par site (tCO<sub>2</sub>e)



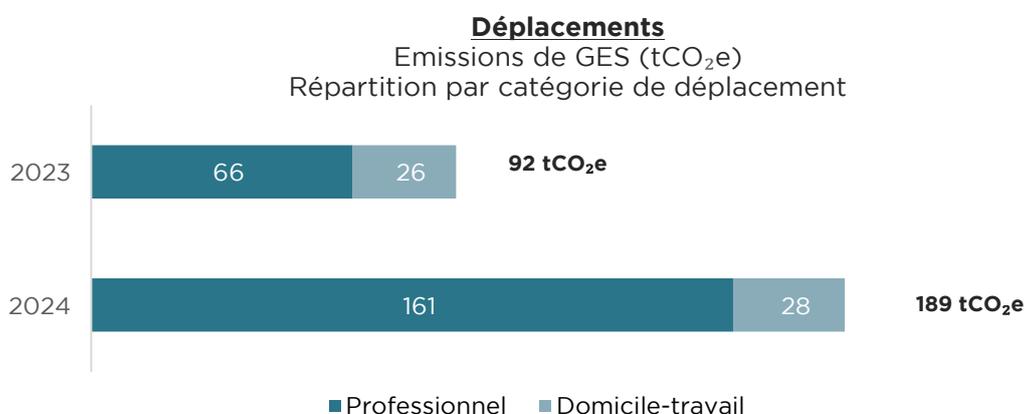
Les émissions de GES ont augmenté en 2024 par rapport à l'exercice précédent dû principalement à la fin de l'amortissement d'une grande partie du parc informatique de Paris en 2023, qui a été renouvelé en 2024.

### c. Déplacements

Le poste Déplacements représente **189 tCO<sub>2</sub>e** soit **7 %** du bilan carbone total hors investissements.

Les déplacements des visiteurs n'étant pas pris en compte dans ce Bilan Carbone, en raison de la difficulté de collecte et du faible nombre de visiteurs, on distingue deux types de déplacements :

- Les **déplacements domicile / travail** qui représentent en 2024 **28 tCO<sub>2</sub>e**, soit **1 %** du total hors investissements.
- Les **déplacements professionnels** qui représentent en 2024 **161 tCO<sub>2</sub>e**, soit **6%** du total hors investissements.
- Un niveau supplémentaire d'analyse des déplacements professionnels a été ajouté cette année en distinguant les **déplacements des commerciaux** et les **déplacements hors-commerciaux**.

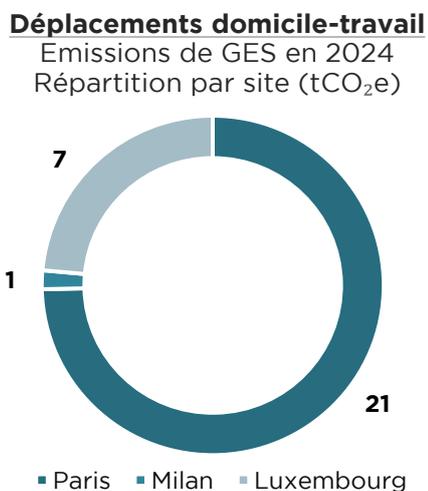


Par rapport à 2023, les émissions liées au poste Déplacements ont augmenté, dû à une hausse des trajets professionnels en raison de la prise en compte des déplacements des commerciaux qui n'étaient pas pris en compte jusqu'ici.

- Déplacements domicile / travail

#### Résultats pour le poste Déplacements domicile / travail

En 2024, les déplacements domicile / travail de l'ensemble des salariés ont généré au total **28 tCO<sub>2</sub>e**.



Depuis l'exercice 2022, afin de fiabiliser et d'affiner la mesure, la collecte des données s'est effectuée au travers d'un questionnaire portant sur les déplacements domicile / travail diffusé auprès de la totalité des salariés de DNCA Finance. Celui-ci a permis le recueil de données telles que la présence mensuelle du salarié sur site, le mode et le type de transport utilisé ainsi que la distance parcourue par mode de transport.

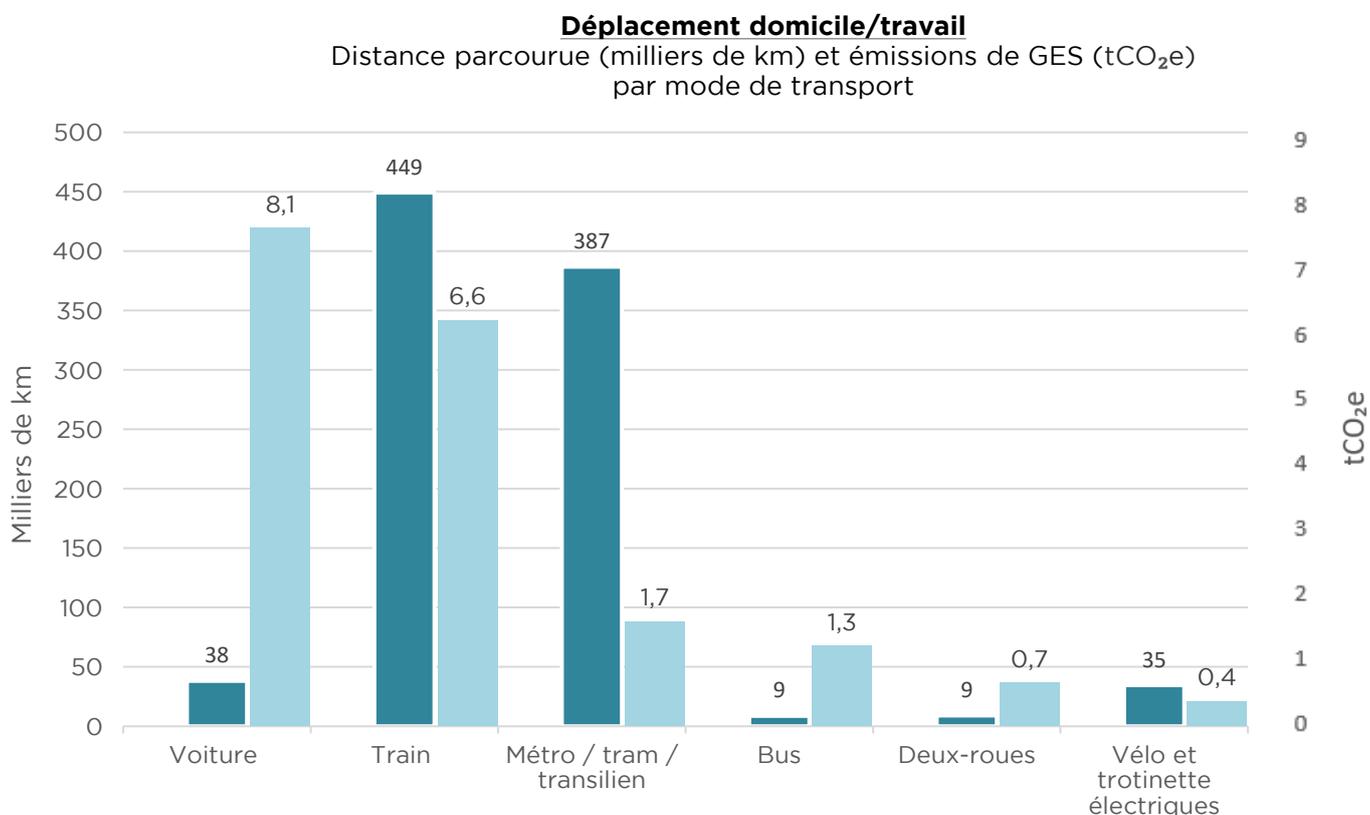
Ce questionnaire a été accueilli favorablement par les collaborateurs, et obtenu un taux de réponse de 51%. Cette mobilisation des collaborateurs permet d'affiner le calcul des émissions de GES sur ce poste, et permet également de mieux identifier les impacts des mesures en cours de déploiement. Afin de prendre en compte les déplacements des 49% de salariés n'ayant pas répondu au questionnaire, une extrapolation des résultats est appliquée pour chaque mode de déplacements.

- Résultats par site

### Paris

Déplacements domicile / travail	Distances en km			Emissions de GES en tCO <sub>2</sub> e		
	2023	2024	%24/23	2023	2024	%24/23
<b>Voiture</b>	14 593	38 230	162%	3,16	8,1	156%
<b>Métro / tram / transilien</b>	279 614	386 872	38%	1,12	1,7	52%
<b>Bus</b>	16 969	8 752	-48%	2,57	1,3	-49%
<b>Deux-roues motorisés</b>	57 194	9 076	-84%	4,5	0,7	-84%
<b>Train</b>	217 079	449 280	107%	5,87	6,6	12%
<b>Vélo et trottinette électriques</b>	300 481	34 600	-88%	3,29	0,4	-88%
<b>Total</b>	<b>885 931</b>	<b>926 810</b>	<b>5%</b>	<b>20,5</b>	<b>19</b>	<b>-8%</b>
<b>Par salarié</b>	5 867	5 941	1%	0,1	0,1	0%

La répartition des distances parcourues par mode de transport, et des émissions de GES associées est la suivante :



La voiture ne représente plus que 4% des déplacements quotidiens des collaborateurs de DNCA. Ce résultat est le fruit des politiques de mobilités durables menées par DNCA.

En effet, en 2023, DNCA Finance a concrétisé son engagement envers la durabilité en mettant en place un « Forfait Mobilités Durables » (FMD). Cette initiative fait suite à une réflexion entamée en 2021, où l'entreprise s'était fixée pour objectif d'explorer les moyens de réduire l'impact environnemental des déplacements de ses employés.

Le FMD, consiste en un portefeuille électronique permettant aux salariés de financer directement leurs dépenses en matière de mobilité, pour leurs trajets domicile-travail, à hauteur de 505€/an.

Ce montant prend en charge :

- 100% des mobilités durables : achat, location, réparation de vélo ou de trottinette électrique, tickets à l'unité de transport en commun, etc.
- 50% des abonnements de transport en commun

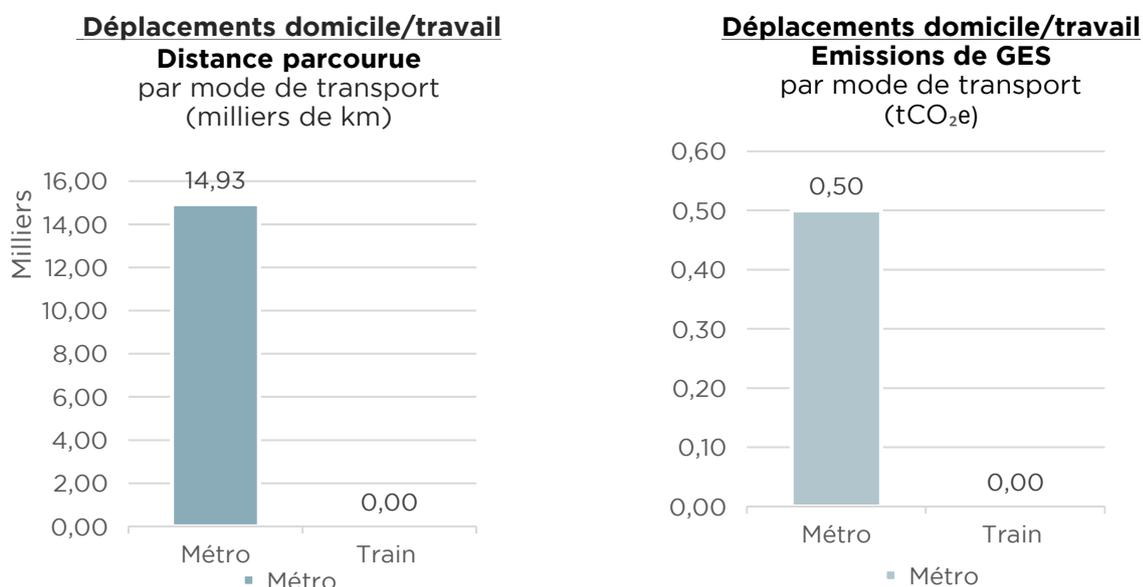
Cette réalisation témoigne de l'engagement continu de DNCA Finance envers la durabilité et sa volonté de promouvoir des pratiques de mobilité plus responsables.

## Milan

Les collaborateurs milanais n'ont indiqué se déplacer qu'en métro pour cette année 2024.

Déplacements domicile / travail	Distances en km			Emissions de GES en tCO <sub>2</sub> e		
	2023	2024	%24/23	2023	2024	%24/23
<b>Train</b>	84 000	-	-100%	2,7	-	-100%
<b>Métro</b>	52 173	14 933	-71%	0,2	0,5	137%
<b>Total</b>	<b>136 173</b>	<b>14 933</b>	<b>-89%</b>	<b>2,9</b>	<b>0,5</b>	<b>-83%</b>
<b>Par salarié</b>	22 696	2 133	-91%	0,5	0,1	-79%

La répartition des km parcourues par mode de transport est la suivante :

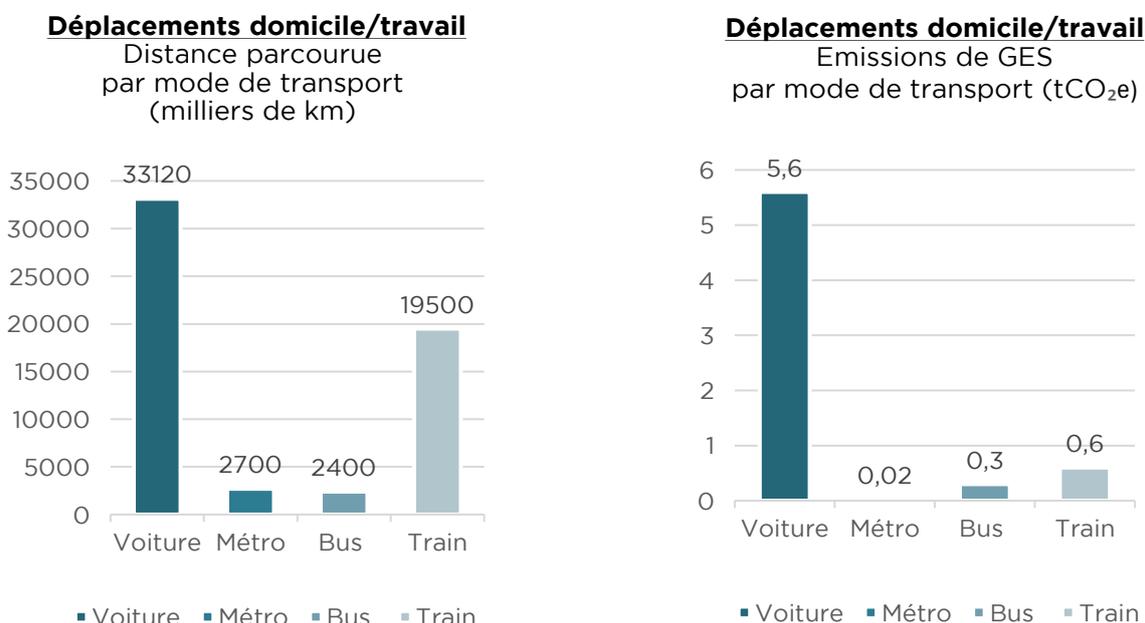


## Luxembourg

Déplacements domicile / travail	Distances en km			Emissions de GES en tCO <sub>2</sub> e		
	2023	2024	%24/23	2023	2024	%24/23
<b>Voiture</b>	30 380	33 120	9%	2,7	5,6	110%
<b>Train</b>	31 564	19 500	-38%	1,0	0,6	-40%
<b>Métro</b>	1 973	2 700	37%	0,0	0,0	150%
<b>Bus</b>	1 527	2 400	57%	0,2	0,3	30%
<b>Total</b>	<b>65 444</b>	<b>57 720</b>	<b>-12%</b>	<b>3,9</b>	<b>6,5</b>	<b>67%</b>
<b>Par salarié</b>	9 349	8 245	-12%	0,6	0,9	55%

Les résultats des sites de Milan et du Luxembourg doivent être analysés avec précaution. Très peu de collaborateurs sont présents sur ces deux sites, les données dépendent des réponses au questionnaire de quelques employés seulement.

La répartition des km parcourus par mode de transport est la suivante :



Contrairement aux deux autres sites où les transports en commun sont majoritaires, on constate que 57% des distances sont effectuées en voiture et représentent environ 86% des émissions de GES.

- Déplacements professionnels

### Résultats pour le poste Déplacements professionnels

Les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements professionnels des salariés ont représenté au total **161 tCO<sub>2</sub>e**.

Déplacements professionnels	Paris (tCO <sub>2</sub> e)			Luxembourg (tCO <sub>2</sub> e)			Milan (tCO <sub>2</sub> e)		
	2023	2024	%24/23	2023	2024	%24/23	2023	2024	%24/23
Déplacements hors commerciaux	46,8	48,9	4%	1,8	0,5	-72%	-	-	-
Déplacements des commerciaux	N/A	43,1	N/A	N/A	41,1	N/A	16,9	27,8	64%
<b>Total déplacements professionnels</b>	<b>46,8</b>	<b>92,0</b>	<b>97%</b>	<b>1,8</b>	<b>41,6</b>	<b>2208%</b>	<b>16,9</b>	<b>27,8</b>	<b>64%</b>

Les déplacements professionnels de l'année 2024 ont significativement augmenté par rapport à l'année 2023 (+146%). Cela s'explique par une modification du périmètre pris en compte cette année : les déplacements professionnels des commerciaux ont été pris en compte alors que ce n'était pas le cas en 2023.

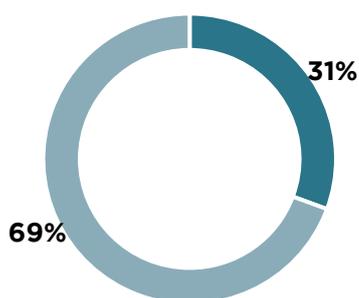
Le site de Milan ne comprenant que des collaborateurs commerciaux, les données des déplacements professionnels de 2023 comprenaient déjà les déplacements des commerciaux pour ce site.

D'autre part, les données des déplacements des commerciaux ont été recueillies à l'aide de notes de frais. Il n'a pas toujours été possible de recueillir la donnée physique (km parcourus) correspondante. Les ratios monétaires ont alors été utilisés.

En résumé, les nouvelles données incluses dans le périmètre sont :

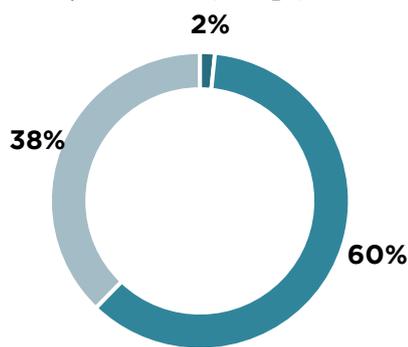
- Les déplacements des commerciaux pour Paris ;
- Les déplacements des commerciaux pour le Luxembourg ;
- Les déplacements des commerciaux en voiture pour Milan. Les données reportées en 2023 pour ce site concernaient déjà les commerciaux (hors voiture).

**Déplacements professionnels**  
Emissions des GES en 2024  
par type de déplacement (tCO<sub>2</sub>e)



- Déplacements hors commerciaux
- Déplacements commerciaux

**Déplacements professionnels**  
Emissions de GES en 2024  
par mode (tCO<sub>2</sub>e)



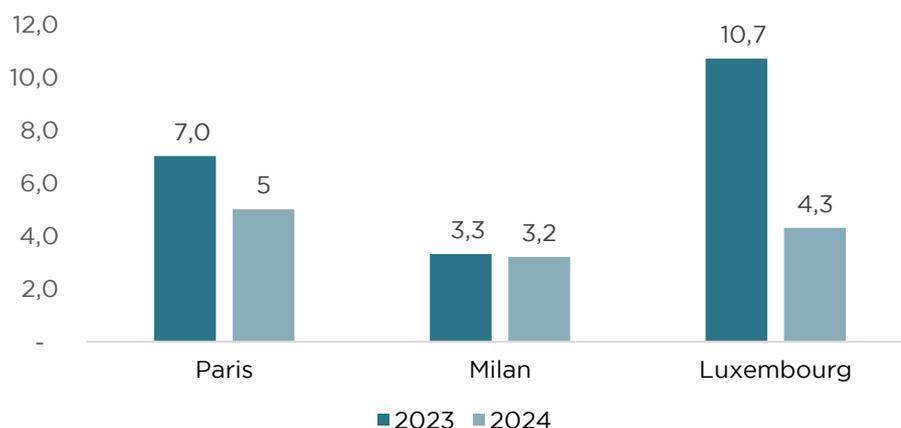
- Train
- Avion
- Voiture

En prenant en compte les déplacements des commerciaux, les déplacements par voie aérienne génèrent plus de 60% des émissions de GES causés par les déplacements professionnels. Les déplacements en voiture représentent 38% et les déplacements par voies ferroviaires sont peu contributeurs.

#### d. Energie

Le poste Energie représente **0,5%** des émissions totales de DNCA Finance, équivalent à **12,5 tCO<sub>2</sub>e** soit une baisse de 41% (21 tCO<sub>2</sub>e en 2023).

**Energie**  
Répartition des émissions de GES  
par site (tCO<sub>2</sub>e)

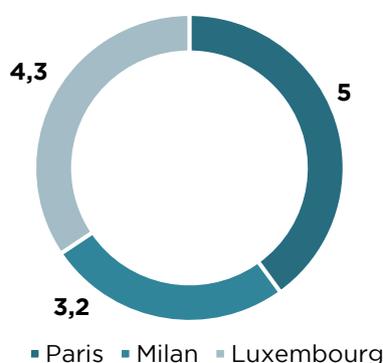


La collecte des données s'est faite à travers le recensement des factures d'électricité des trois sites.

Les calculs ont été effectués en utilisant les facteurs d'émissions de l'ADEME, notamment ceux du mix énergétique moyen de la France, de l'Italie et du Luxembourg :

- A Paris : avec un mix énergétique français composé en majeure partie par le nucléaire, le facteur d'émission français est de **0,05 kg CO<sub>2</sub>e / kWh**
- A Milan : plus de la moitié du mix énergétique italien provient des énergies fossiles (pétrole et gaz). Le facteur d'émission lié au pays est **0,406 kg CO<sub>2</sub>e / kWh**, soit 8 fois plus que le facteur français
- Au Luxembourg : le pays est principalement importateur d'électricité depuis les pays frontaliers, et en particulier depuis l'Allemagne. Par conséquent, le facteur d'émission du Luxembourg est égal à **0,410 kg CO<sub>2</sub>e / kWh**

**Energie**  
Répartition des émissions de GES  
par site (tCO<sub>2</sub>e)



Les résultats montrent une baisse des émissions de GES, liée à une baisse des consommations énergétiques notamment pour le site du Luxembourg : les consommations ont été divisées par 4.

Le poste Energie reste donc très peu significatif pour les émissions de DNCA Finance. Ce poste ne constitue donc pas un gisement matériel pour diminuer l'empreinte de la structure.

## C. PLAN D' ACTIONS

Lors du premier bilan en 2021, et afin de maîtriser et réduire les émissions de gaz à effet de serre, un plan d'actions a été établi, incluant des actions à court et moyen terme. Ce plan repose sur la prise en compte des moyens humains, techniques et financiers disponibles qui doivent être progressivement dimensionnés à la hauteur des enjeux concernés (principe de proportionnalité).

Conformément aux préconisations de la méthode Bilan Carbone®, les actions à court et moyen terme ont été classées en 2 catégories :

- Actions immédiates : actions à court terme, qui permettent de lancer le plan d'actions et motiver les équipes
- Actions prioritaires : actions à court/moyen terme qui permettent de réduire fortement ses émissions et qui nécessitent donc des moyens plus conséquents

En 2023, les actions immédiates ont été systématiquement étudiées par l'organisation, et près de la moitié ont été totalement réalisées. Un état des lieux détaillé pour chacune des principales thématiques est présenté ci-dessous.

### 1. Actions générales

Afin d'orchestrer et de pérenniser les actions mises en place, il est conseillé d'agir en parallèle sur 3 axes :

- La poursuite de la sensibilisation des collaborateurs
- La mise en place d'une gouvernance adaptée
- La définition d'une stratégie climat

#### a. Actions réalisées en 2024

Le plan d'action prévoyait la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux du réchauffement climatique. Cette action a été réalisée au travers de la diffusion en interne du rapport Bilan Carbone, et également de la tenue d'une formation dédiée sur le sujet.

Pour l'année 2024, DNCA Finance est en réflexion sur une autre action de sensibilisation via des ateliers avec les collaborateurs.

De plus, DNCA Finance a participé au premier Comité Vert de Nexity le 1<sup>er</sup> septembre 2024. Ce comité doit permettre d'assurer un suivi rigoureux des consommations énergétiques des locaux de la Galaxy Vendôme à Paris et mettre en place un plan d'action.

#### **Focus sur le Comité Vert**

*Le comité Vert, instauré par le bailleur Nexity pour le parc immobilier Galaxy Vendôme, vise à réunir régulièrement les différentes entreprises locataires afin de favoriser la concertation autour des enjeux liés à l'efficacité opérationnelle de la gestion des bâtiments en vue de l'amélioration de leur performance énergétique et environnementale.*

*Les objectifs du comité Vert sont multiples : assurer un suivi rigoureux des consommations énergétiques et d'eau, surveiller la gestion des déchets, analyser les données collectées pour définir et mettre en œuvre un plan d'actions, évaluer les progrès réalisés par rapport aux performances fixées lors des précédents comités verts, et anticiper les évolutions réglementaires à venir.*

## b. Actions prévues

En complément de ces actions de sensibilisations qui seront poursuivies, la société souhaite étudier l'opportunité de la mise en place d'une gouvernance dédiée sur les sujets RSE, qui soit à même de les porter et de pérenniser leur suivi dans le temps. Dans cette optique, l'équipe Finance intègre en 2024 une nouvelle personne, qui aura dans son périmètre les sujets de reporting de durabilité, en particulier le Bilan Carbone.

## 2. Actions sur le poste Investissements

Les émissions liées aux investissements représentent le poste dominant du Bilan Carbone de DNCA Finance. La trajectoire de décarbonation de DNCA Finance passe donc principalement par les investissements.

### a. Actions réalisées en 2024

Ce bilan couvre l'ensemble du périmètre des investissements de DNCA Finance. L'estimation des émissions des investissements privés pour lesquels DNCA Finance n'a pas encore de données est calculée par extrapolation de la mesure pour les investissements avec une empreinte carbone connue. Il n'y a pas de différenciation sectorielle, contrairement à ce que préconise le PCAF. Afin d'améliorer la mesure sur cette faible partie des investissements privés, DNCA Finance pourra s'appuyer sur les recommandations du PCAF.

Par ailleurs, depuis 2024, DNCA Finance recueille les émissions de scope 3 des émetteurs privés dans sa base de données ESG ; une réflexion sera menée pour identifier les modalités d'intégration de ces nouvelles informations dans le calcul des GES des investissements de l'exercice 2025.

Nous avons enrichi notre module d'analyse de la Transition dans ABA, notamment pour tenir compte des évolutions du Label ISR dans sa version 3. Ce module se base sur des données et des informations fournies par les entreprises et des sources de référence comme le GIEC, CDP, ou l'initiative Science-Based Targets (SBTi).

Dans ce module nous évaluons plusieurs aspects de la stratégie climatiques des émetteurs : les objectifs de décarbonation et leurs suivis, les moyens mis en œuvre et la gouvernance associée à ces enjeux. Cela nous permet de juger la crédibilité de cette stratégie et sa conformité avec les Accords de Paris.

Pour estimer l'alignement des sociétés avec l'Accord de Paris, nous nous basons sur 1) le scénario du GIEC qui implique une réduction annuelle de 7% des émissions de GES 2) Les données et les engagements des émetteurs à la Science-Based Targets initiative. En effet, nous pensons qu'il est important de se baser sur des modèles et scénarii reconnus par tous et qui forment une base commune pour les entreprises et leurs investisseurs, tout en restant conscients de certains partis pris et des limites de tout exercice de modélisation de scénario.

Pour chaque entreprise, nous nous attachons tout d'abord à identifier les principaux enjeux carbonés en analysant une série d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs :

- L'empreinte carbone (scope 1, 2, 3).
- Les éléments de stratégie et les objectifs climat de l'entreprise qui nous servent à modéliser sa trajectoire de décarbonation.
- Les moyens mis en œuvre et leviers d'action permettant l'atteinte des objectifs précédents
- L'exposition de la société aux risques climatiques conformément à la TCFD
- Les données liées à la Taxonomie Européenne

Nous évaluons ensuite l'alignement de la trajectoire de décarbonation de l'entreprise avec sa trajectoire de référence (secteur pertinent/zone Europe) pour déterminer si l'entreprise est en retard (T-), en ligne (T=) ou en avance (T+) sur cette trajectoire.

Cette analyse de la trajectoire, mais aussi des engagements pris (Net Zero, SBTi) et les niveaux d'alignement de la société avec la taxonomie européenne, servent à déterminer la nécessité de lancer un engagement, ou non, avec la société. La description et la conclusion de l'engagement le cas échéant sont renseignés dans ABA.

De nombreuses autres actions ont été effectuées afin de décarboner le portefeuille d'investissement et sont détaillées dans le rapport Article 29. Parmi lesquelles, on peut notamment citer :

- La définition d'objectifs à court, moyen et long terme de température cible
- La réalisation de campagnes d'engagement des émetteurs les plus émissifs
- L'outillage des gérants afin de leur permettre le suivi au quotidien de la température de leurs fonds
- Un engagement auprès de la NZAM : Net Zero Initiative Managers : <https://www.netzeroassetmanagers.org/>

Toutes ces actions portent leur fruits et DNCA Finance a atteint cette année une température moyenne de ses fonds en dessous du seuil de 2°C.

#### b. Actions prévues

Une fois l'amélioration de la couverture effectuée, des objectifs chiffrés de réduction pourront être adoptés. Toutefois, DNCA Finance n'a pas attendu de disposer de ces objectifs pour initier les actions nécessaires à la réduction effective, notamment au travers d'un outil de pilotage et de visualisation à destination des gérants.

En complément de ces actions, et des campagnes Climat déjà réalisées, des actions pourront être mises en place à destination des émetteurs les plus contributeurs aux émissions de GES. Ces émetteurs pourront être divisés en deux principales catégories :

- Ceux qui n'ont pas d'objectif de réduction de leurs émissions, et qui pourront ainsi être sollicités en ce sens
- Ceux qui ont déjà annoncé des objectifs de décarbonation de leurs activités, et qui pourront être challengés sur la mise en place effective de mesures de réduction

### 3. Actions sur le poste Achats

En dehors des émissions liées aux investissements, le poste Achats est largement majoritaire chez DNCA Finance. Le plan d'actions inclut par ailleurs certains éléments du poste Immobilisations, tels que les équipements informatiques des collaborateurs (écrans, PC, ...).

#### a. Actions réalisées en 2024

DNCA Finance a cherché à poursuivre l'amélioration de la mesure des émissions de GES du poste Achats et a, en conséquence, amélioré le questionnaire de collecte à destination des fournisseurs contactés dans le cadre de l'établissement de ce bilan. Le résultat de cette action montre l'importance de poursuivre le travail avec les principales parties prenantes.

#### b. Actions prévues

DNCA Finance souhaite poursuivre son engagement auprès de ses 20 fournisseurs les plus importants dans le but d'affiner la mesure des émissions du poste Achats et de dégager de nouvelles actions pertinentes.

Sans attendre ces nouvelles actions, DNCA Finance va concentrer ses efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur les achats de services et matériels numériques, notamment en engageant une démarche de mise en place des principes du Numérique Responsable au sein de l'organisation.

De plus, l'entreprise prévoit l'adhésion au programme Asset Recovery Services de Dell « Réparer au lieu d'acheter » qui permettrait de renforcer le support matériel de ses équipements informatiques. Pour les nouveaux achats nécessaires de matériel informatique, DNCA Finance compte s'orienter vers du matériel plus vertueux (labellisés EPEAT).

En ce sens, l'entreprise prévoit la sensibilisation de ses collaborateurs aux gestes permettant d'allonger la durée de vie des équipements.

Enfin, bien que moins impactant sur le bilan, DNCA Finance poursuit toutes les actions internes contribuant à la sensibilisation du personnel comme la limitation du gaspillage et la priorisation d'achats de consommables plus verts et plus durables, ou encore la réflexion sur la collecte ainsi que le recyclage des fournitures de bureaux.

#### 4. Actions sur le poste Déplacements

##### a. Actions réalisées en 2024

Les actions précédemment réalisées telles que la mise en place du télétravail, le stationnement pour vélos ont permis d'offrir de nouvelles alternatives pour les déplacements domicile-travail des collaborateurs. Ainsi, la voiture ne représente plus qu'une faible proportion des déplacements domicile-travail.

En 2024, DNCA finance détient 11 véhicules dont 3 voitures électriques et 6 voitures hybrides.

##### b. Actions prévues

Sur les déplacements professionnels, l'amélioration de la qualité de la mesure est déjà engagée afin de permettre de dégager les leviers d'actions concrets auprès des collaborateurs, et va se poursuivre.

A moyen/long terme, l'objectif de DNCA Finance Groupe serait de s'orienter vers un transport 100% « propre » pour sa flotte de véhicule.

#### 5. Tableau récapitulatif des actions en cours et à mener

Le tableau ci-dessous récapitule les actions en cours et à mener. Pour plus de clarté, les actions terminées ou déprogrammées ont été expurgées.

N°	ACTIONS	POSTE	TYPE	ETAT
1	<i>Poursuivre la sensibilisation des collaborateurs</i>	<i>Général</i>	<i>Immédiate</i>	<i>A poursuivre</i>
2	<i>Poursuivre la mise en place d'une gouvernance dédiée</i>	<i>Général</i>	<i>Prioritaire</i>	<i>Réalisé</i>
3	<i>Améliorer la mesure des émissions liées aux investissements</i>	<i>Investissements</i>	<i>Prioritaire</i>	<i>Réalisé</i>
4	<i>Adopter des objectifs chiffrés de réduction</i>	<i>Investissements</i>	<i>Prioritaire</i>	<i>En cours</i>
5	<i>Dialoguer avec les principaux émetteurs autour de la définition et/ou de l'atteinte de leurs objectifs de décarbonation</i>	<i>Investissements</i>	<i>Prioritaire</i>	<i>A poursuivre</i>
6	<i>Solliciter les principaux fournisseurs afin d'améliorer la mesure des émissions sur le poste Achats et étendre le périmètre</i>	<i>Achats</i>	<i>Prioritaire</i>	<i>A poursuivre</i>

<b>7</b>	<i>Engager une démarche robuste répondant aux principes du Numérique Responsable au sein de l'organisation</i>	<i>Achats</i>	<i>Prioritaire</i>	<i>A poursuivre</i>
<b>8</b>	<i>Améliorer la précision de la mesure sur les déplacements professionnels</i>	<i>Déplacements</i>	<i>Prioritaire</i>	<i>Réalisé</i>

DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.

Ce document ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion.

DNCA Finance - 19 place Vendôme, 75001 Paris - Tél. : +33 (0)1 58 62 55 00 Email : dnca@dnca-investments.com - www.dnca-investments.com

Site intranet dédié aux indépendants. Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000. Conseiller en investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID II.

